

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2946

15 octobre 2014

SOMMAIRE

ADP I Luxembourg II S.à r.l141372	Dominis Invest S.A141367
American Continental Properties Interna-	Dry 4 S.à r.l141366
tional (Luxembourg) S.A141373	EastNets Europe S.A
Athena Asset 4 S.à r.l141390	E.F.IM. S.A
AV Engineering141373	EPGF Neuss Logistics Sàrl141370
Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A141374	Gramako S.à r.l
Baulder S.à r.l141374	Grey Shepherd S.à r.l141375
Brand Trading Company S.A141373	Grupo EIG Multimedia S.à r.l141399
Café Inn 2011 S.àr.l141370	Hamilton Holding S.C.Sp141371
Campus Marum S.A141371	HEDF II UK Office S.à r.l141391
Caterpillar Luxembourg Group S. à r.l 141365	Intermezzo Capital S.à r.l141382
CG Capital S.A141369	JMS Finance141362
Chimenti S.à r.l	Kalior Invest S.A
Cima Holding S.A141369	Kauri Cab Valentina S.à r.l141363
CIPEF VI Tanner S.à r.l141367	Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l.
Coveris S.A141365	141375
Creche Rêve d'Enfants s.à r.l141366	Kif Solution S.A141363
Crown Premium Private Equity VI Master	Luxemarket S.A141405
S.C.S,SICAV-FIS141367	Lysys Luxembourg S.A141408
Cushman & Wakefield Luxembourg Hol-	Matterhorn Securities S.A141408
dings S.à r.l	MF Venice S.à r.l141362
CV2A141366	Multipack S.A141364
CVC European Credit Opportunities S.à	New Hope Investments S.à r.l141364
r.l	New Line141364
Cygnus German Real Estate S.à r.l141365	Obanoa Investments S.A141363
Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l	Opera Masters SCA SICAR141363
DAH Real Estates S.à r.l	Parc d'Activités 1 Luxembourg141362
DBA Lux 1 S.A	Pentwater Growth Hold Co. II S.à r.l 141363
Delek-Belron Luxembourg S.A141371	Pine River Lux Holdings S.à r.l 141372
Demathieu & Bard S.A., Succursale de Lu-	Polder S.à r.l
xembourg141368	Rhodes Holding I S.à r.l141372
Development Capital S.A141369	TENZING-Partners141374
DIF Management Luxembourg S.à r.l141365	



JMS Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 153.925.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Michel Baert / Sylvie Mulliez.

Référence de publication: 2014133179/10.

(140151484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Kalior Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 163.821.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet immédiat, de mon mandat d'Adminstrateur de catégorie A de la Société Kalior Invest S.A. RCS B 163821.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Alexander Tkachenko.

Référence de publication: 2014133183/10.

(140151505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Polder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.731.

Les comptes annuels pour la période allant du 3 février 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133308/11.

(140151006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014133249/11.

(140150860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Parc d'Activités 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.350.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014133300/12.

(140151374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.



Kauri Cab Valentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133189/10.

(140151034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Kif Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.960.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133195/10.

(140151259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Obanoa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 161.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014133280/11.

(140151064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134432/11.

(140152777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Pentwater Growth Hold Co. II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.371.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Août 2014.

Pentwater Growth Hold Co II S.à r.l. Référence de publication: 2014133304/12.

(140150856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.



New Line, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 32.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014134424/9.

(140152374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Multipack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 107.278.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014134416/10.

(140152315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 août 2014

- 1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante B avec effet au 29 août 2014.
- 2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique) le 28 octobre 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014136024/17.

(140154899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

New Hope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 145.018.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 5 août 2014

En date du 5 août 2014, l'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de madame Johanna VAN OORT, gérant de classe B, avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014134418/18.

(140152281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.



DIF Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 156.872.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014136078/9.

(140154618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Coveris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.226.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014136021/11.

(140155026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Cygnus German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 245.098,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.574.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Pour: Cygnus German Real Estate S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014136025/14.

(140154549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Caterpillar Luxembourg Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 219.249.150,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.817.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 25 août 2014

L'associé unique de la Société a accepté la démission avec effet immédiat de Michael J. Curran de sa fonction de gérant de la Société et a décidé de nommer avec effet immédiat Robert J. Vlach, dont l'adresse se situe au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 25 août 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- François OGGIER, gérant;
- Giles A. PARSONS, gérant; et
- Robert J. VLACH, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CATERPILLAR LUXEMBOURG GROUP S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014136032/20.

(140154716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.



Signature.

CVC European Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014136054/10.

(140154876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Creche Rêve d'Enfants s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8317 Capellen, 6, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 161.313.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014136049/10.

(140154874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

CV2A, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 170.009.

Rectificatif du dépôt effectué le 20 juin 2014 sous le numéro L14010307

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014136055/12.

(140154530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Dry 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.150.

Extrait des résolutions écrites des associés de la Société prises en date du 28 août 2014

Les associés de la Société ont décidé:

- 1/ De prendre acte de la démission de Monsieur Christopher BOEHRINGER de son poste de gérant de catégorie B de la société avec effet au 28 août 2014.
 - 2/ De nommer les personnes suivantes:
- * Madame Katherine RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, en qualité de gérant de catégorie B de la société avec effet au 28 août 2014 et ce pour une durée indéterminée.
- * Monsieur Franck LAVAL, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, en qualité de gérant de catégorie B de la société avec effet au 28 août 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014136062/22.

(140154581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.



EastNets Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 127.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014136084/9.

(140154912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

CIPEF VI Tanner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.376.

Les comptes annuels pour la période du 3 octobre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014136042/11.

(140154625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Dominis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.239.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Pour: DOMINIS INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014136081/14.

(140154557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Crown Premium Private Equity VI Master S.C.S,SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 189.730.

Vervollständigende Einreichung zur Hinterlegung vom 26. August 2014 registriert unter der Nummer L140152405

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (der "Gesellschaftsvertrag") der Gesellschaft, vom 18. August 2014

- 5) Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gründungsgesellschafter Folgendes beschlossen:
- Ernennung von PricewaterhouseCoopers, eine société coopérative, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 400, Route d'Esch, L-1471 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 65.477, als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies bis zur Jährlichen Hauptversammlung, welche über den Jahresabschluss zum 31.12.2014 zu entscheiden hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2014.

CROWN PREMIUM Private Equity VI Master S.C.S., SICAV-FIS

Unterschrift

Référence de publication: 2014136051/20.

(140155000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.



E.F.IM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.273.

Il résulte des actes de la Société que Mr Giorgio BIANCHI a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 15 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.F.IM. S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014136082/13.

(140154765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.589.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 22 août 2014, le mandat du réviseur d'entreprises agréé Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Veuillez noter que dorénavant l'adresse du gérant Monsieur Dennis GODDERIE est situé à Le Clervaux - International, 10 Grand rue, L-9710 Clervaux.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Pour: Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014136028/17.

(140154552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Demathieu & Bard S.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.552.

DEMATHIEU ET BARD, société par actions simplifiée, avec siège social à F-57950 Montigny-lès-Metz, 17, rue Vénizélos, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro B 845 880 517, a transféré sa succursale par apport partiel d'actif de sa branche d'activité de construction, avec effet au 21 juin 2013, en faveur de la société par actions simplifiée DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION, avec siège social à F-57950 Montigny-lès-Metz, 17, rue Vénizélos, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro B 790 843 411.

La société par actions simplifiée DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION est gérée par un Conseil de direction composé comme suit:

- Monsieur René SIMON, né le 18 janvier 1954 à Homécourt (France), avec adresse professionnelle à F-57950 Montigny-lès-Metz, 17, rue Vénizélos, en qualité de membre du Conseil de direction et de Président du Conseil de direction;
- Monsieur Guillaume CHARTIER, né le 23 décembre 1965 à Neuilly-sur-Seine (France), avec adresse professionnelle à F-57950 Montigny-lès-Metz, 17, rue Vénizélos, en qualité de membre du Conseil de direction et de Directeur général délégué;
- Monsieur Philippe ATHUYT, né le 27 juin 1958 à Compiègne (France), avec adresse professionnelle à F-57950 Montigny-lès-Metz, 17, rue Vénizélos, en qualité de membre du Conseil de direction et de Directeur général délégué.

Avis certifié conforme

DEMATHIEU ET BARD

Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014136074/24.

(140154535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.



CG Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.359.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu le 6 juin 2013

- Monsieur Denis Leroy, Administrateur de catégorie A, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de catégorie A qui prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra le 24 avril 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour CG CAPITAL S.A

Référence de publication: 2014136036/15.

(140155010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Cima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.505.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 juillet 2014

- 1. L'assemblée décide de révoquer de son mandat de commissaire aux comptes:
- Benoît de Froidmont demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat de sorte que sa dernière mission est relative à l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012;
 - 2. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:
- Audit Lux Sàrl, 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat de sorte que sa première mission sera relative à l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014136041/16.

(140155141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Development Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.151.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 août 2014, les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agrée ont été renouvelés pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Yves Deschenaux, résident professionnellement au 17, Boulevard Royal L -2449 Luxembourg, administrateur de catégorie B et président;
- Monsieur Renaud Barbier, résident professionnellement à Am Becheler 23, L-7213 Bereldange, administrateur de catégorie B;
- Monsieur Joseph Topley résident professionnellement à Albemarle House, 1 Albemarie Street, W1S 4HA Londres (Royaume-Uni), administrateur de catégorie A.

Réviseur d'entreprises agrée:

Interaudit S.à r.l., 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEVELOPMENT CAPITAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014136075/23.

(140154995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.



Chimenti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 5, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 23.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014136039/9.

(140155092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

DBA Lux 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.181.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014136067/10.

(140154905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

EPGF Neuss Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.741.

Suite à une erreur survenue lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2012, enregistrés auprès du Registre de Commerce de Luxembourg en date du 19 août 2013 sous la référence: L130143840

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014136111/13.

(140154538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Café Inn 2011 S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 74-76, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.550.

En date du 28 août 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivantes:

Madame RAYBAUD Cindy, gérante, né le 17 novembre 1978 à Luçon (France) et demeurant à L-4733 Pétange, 11, rue du Chemin de Fer, a cédé ses cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la société CAFE INN 2011 Sàrl (RC N° 158 550) avec siège social L-4940 Bascharage, 74-76, av de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 817 du 27 avril 2011, avec un capital de 12.400,00 €, représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 124,00 € libéré intégralement,

à Madame EMO Mandy, née le 7 août 1988 à Thionville (France), et demeurant à L-4995 SCHOUWEILER, 49, rue de Bascharage.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

 Madame EMO Mandy
 100 parts

 TOTAL: CENT PARTS SOCIALES
 100 parts

L'associée de la société a pris les décisions suivantes:

Démission de Madame RAYBAUD Cindy de ses fonctions de gérante unique.

Nomination de Madame EMO Mandy dans ses fonctions de gérante unique.

Référence de publication: 2014136029/22.

(140154545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.



Delek-Belron Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014136071/10.

(140154825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Campus Marum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.867.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMPUS MARUM S.A. GES MARITIME S.A.

Référence de publication: 2014136030/11.

(140154645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Gramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.874.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 385 du 14 février 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRAMAKO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014136157/15.

(140154962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Hamilton Holding S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Capital social: EUR 3.265.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.602.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 7 août 2014, sept mille cent quatre-vingt-trois (7.183) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'euro chacune, ont été cédées à Chablis 2011 Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social à CTV House La Pouquelaye St Helier Jersey JE2 3TP et immatriculée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 109095, par Sancere Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social à CTV House La Pouquelaye St Helier Jersey JE2 3TP et immatriculée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 112584.

Suite à cette cession, Chablis 2011 Limited est désormais l'unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2014136169/18.

(140155157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.



Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 136.173.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014134470/10.

(140152193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

ADP I Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.403.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 3 septembre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B, Virginie DECONINCK et Georges SCHEUER, a changé du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Carsten SÖNS Mandataire

Référence de publication: 2014138149/17.

(140157205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Pine River Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 185.622.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la société en date du 22 août 2014, les décisions suivantes:

- 1. Révocation du gérant B suivant en date du 22 août 2014:
- Mr. Carl Anders Peter Lundin, employé privé, né le 10 septembre 1976 à Kalmar (Suède) et demeurant profession-nellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Mr. Bernard Bronckart, employé privé, né le 21 octobre 1966 à Ougrée (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 3. Nomination du gérant B suivant à partir du 22 août 2014 pour une période indéterminée:

Mme. Anne-Sophie Davreux, employée privé, née le 13 novembre 1989 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

4. Nomination du gérant B suivant à partir du 22 août 2014 pour une période indéterminée:

Mme. Michelle McAdams-Origer, employée privé, née le 21 avril 1975 à Berlin (Allemagne) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Il résulte des résolutions ci-dessus que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Jeffrey Allan Stolt, gérant A;
- Mr. Ronan Carroll, gérant B;
- Mme. Anne-Sophie Davreux, gérant B; et
- Mme. Michelle McAdams-Origer, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134444/27.

(140152544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.



American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014138154/13.

(140156717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

AV Engineering, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.471.

Extrait du conseil d'administration du 14 décembre 2013

S'est réuni, le conseil d'administration de la société anonyme AV ENGINEERING.

Le conseil d'administration est présidé par M. Pol Burnotte, sont présents Mme Raymonde Renaud en qualité de secrétaire et M. Bargain Jean-Claude.

Le conseil d'administration, dûment mandaté par les actionnaires, adopte, à l'unanimité, à dater de ce jour, le renouvellement du mandat d'administrateur délégué de Mr Pol Burnotte, né le 22 janvier 1942 à Rosières (Belgique) et domicilié rue de l'Ecaille, 29 à B-1300 Wavre (Belgique), pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2018;

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Pol BURNOTTE

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2014138169/18.

(140156945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Brand Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.740.

FXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 septembre 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire à partir du 6 septembre 2014 les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
- Monsieur Guy LANNERS, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
- Monsieur John WEBER, né le 17 mai 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de reconduire à partir du 6 septembre 2014 le mandat du commissaire aux comptes détenu par la société:

- FIDU-CONCEPT SARL, sise au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.136

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014138187/23.

(140156710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.



Baulder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 353.950,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 110.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2014138180/12.

(140157132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

TENZING-Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.590.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 février 2014 au siège social

Résolutions

L'Assemblée Générale prend acte de la démission au poste d'administrateur de Monsieur Philippe Monchauzou né le 25 janvier 1963 à Montreuil sous Bois et demeurant 11, rue Henri Barbusse à F-92190 Meudon et nomme en son remplacement Monsieur Pierre Schneider né le 14 juin 1937 à Luxembourg et demeurant 21, Avenue Gaston Diderich à L-1421 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014138576/16.

(140156804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Banque Hapoalim (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 37.622.

Selon extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue le 24 juillet 2014:

- Madame Miryam GUEZ, née le 1 ^{er} octobre 1968, à PARIS (FRANCE), demeurant professionnellement 50 Boulevard Rotschild II, 66883 TEL AVIV (ISRAËL), est nommée Administrateur au sein du Conseil d'administration de la société, avec effet au 24 juillet 2014, et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2020.

Mise à jour des données au registre de commerce:

Comme suite au changement de siège social de la société, l'adresse professionnelle de Monsieur Percy GOLERGANT, Administrateur et délégué à la gestion journalière de la société est transférée de 18 Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG à 7 rue de la Chapelle L-1325 LUXEMBOURG.

L' adresse professionnelle de

- Madame Orit LERER, Administrateur et Présidente du conseil d'administration
- Monsieur Moshé ALLOUCHE, Administrateur
- Monsieur Daniel Zvi CALO, Administrateur

est transférée de 18 Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG à Stockerstrasse 33, P.O. Box 1801, CH-8027 ZURICH (SUISSE).

L'adresse professionnelle de Monsieur Abraham HAREL, Administrateur, est transférée de 18 Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG à 4, Esther Hamalka Street, IL-51446 BNEI BRAK (ISRAEL).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014138174/26.

(140157055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.



Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.004,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 184.266.

En date du 28 août 2014, Agilent Technologies Europe B.V. a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Agilent Technologies Luxco S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au registre du Luxembourg sous le numéro B 112905.

Par conséquent, Agilent Technologies Luxco S.à r.l. devient l'associé unique de la Société à compter du 28 août 2014. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Keysight Technologies Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2014138344/17.

(140157037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Grey Shepherd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 82, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 189.779.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of the month of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "BLUE SHEPHERD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 168342,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

- **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of "GREY SHEPHERD S.À R.L." (the "Company").
- **Art. 2. Corporate object.** The Company will lead activities in the textile sector, including the opening and exploitation of fashion and fashion accessories boutique in Luxembourg and abroad.

The company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, and any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.



It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros), represented by 100 (one hundred) shares having a par value of 125.-EUR (one hundred and twenty-five euros) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

- **Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not terminate the Company to an end.
- **Art. 12. Management.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers elects from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed of at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.



Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall not have a special casting vote and as a result, such resolution shall not be adopted by the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 3 p.m. and for the first time in the year 2015.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Notwithstanding any other provisions contained herein, the following matters are reserved exclusively to the general meeting of shareholders of the Company:

- any decision regarding the annual budget of the Company;
- any capital investment spending (and its financing);
- any acquisition and/or disposal of any business or any asset (whether tangible or intangible, permits or licenses);
- the entering into any license agreement either as licensor or licensee;
- any transactions between the Company and any one of its managers;
- any decision regarding the dividend policy and any distribution of dividends;
- creating encumbrances over assets, making any loans or giving any guarantees;
- establishing subsidiaries, branches or representative offices;
- incurring any new indebtedness;
- any amendment to the articles of association;
- any increase or decrease in the share capital of the Company;
- any merger, liquidation, amalgamation or any other similar transaction;
- any change in the accounting policies or the appointment and/or removal of the auditors;
- any matter which is outside the normal course of business of the Company.

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 st January and ends on 31 st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of Managers may propose to the general meetings of the shareholder(s) to pay interim dividends.

- **Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2014.

Subscription and liberation

The articles of association of the Company thus having been established, the one hundred (100) shares shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "BLUE SHEPHERD S.à r.l.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1. Is appointed as Manager of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. David FRECHE, manager, born in Neuilly-sur-Seine (France), on July 3, 1980, residing SW7 3BH London, 49A, Evelyn Gardens (United Kingdom).
 - 2. The registered office is established at L-1660 Luxembourg, 82, Grand-Rue.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "BLUE SHE-PHERD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168342,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.



Laquelle parie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "GREY SHEPHERD S.À R.L." (la "Société").
- **Art. 2. Objet social.** La société a pour objet principal les activités liées au marché du textile, et notamment l'ouverture et l'exploitation de magasins et boutiques d'article et d'accessoire de mode, à Luxembourg et à l'étranger.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à ce 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,-EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.
- Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

- **Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.



Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président ne sera pas prépondérante et la résolution en question sera considérée comme étant non adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quinze heures, et pour la première fois en 2015.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Les matières suivantes sont exclusivement réservées et soumises à un accord préalable de l'Assemblée générale des associés:

- Toute décision relative au budget de la Société;
- Tout investissement important et toute décision quant au financement de cet investissement;
- Toute acquisition, cession ou utilisation de biens (tangibles ou intangibles, permis, licences);
- La signature de tout contrat de licence;
- Toute transaction entre la Société et un de ses gérants;



- Toute décision relative à la politique de dividendes et toute décision de procéder à la distribution de dividendes;
- Toute création de gages et de garanties sur des actifs de la Société et toute décision relative à l'octroi de prêts ou de garanties;
 - Toute création de filiale, de succursale ou de bureau de représentation;
 - Toute création de dette nouvelle;
 - Toute modification des statuts;
 - Toute augmentation ou diminution du capital;
 - Toute fusion, liquidation ou action similaire;
 - Tout changement de la politique comptable ainsi que toute décision de nommer ou de révoquer des auditeurs;
 - Et d'une manière générale toute action sortant du cadre de la gestion normale de la Société.
- Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer à l'Assemblée générale des associés de verser un dividende intérimaire aux associés.
- **Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "BLUE SHEPHERD S.à r.l.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur David FRECHE, directeur, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 3 juillet 1980, demeurant à SW7 3BH Londres, 49A, Evelyn Gardens (Royaume-Uni).
 - 2. Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 82 Grand-Rue.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2014. LAC/2014/38221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014134874/375.

(140153617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Intermezzo Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 189.766.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of August.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

"European Property Holdings S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, established and having its registered office at L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under number 144297,

here represented by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Intermezzo Capital S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-



ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.
- 3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.
- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

- 5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

- 6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.
- If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



III. Management - Representation

7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
 - 7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.
- 8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

- 9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
- 9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
- 9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

- 10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.
- 10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.
- 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.



- 12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of July of each year and end on the thirtieth of June of the next year.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

- 15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on June 30, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, "European Property Holdings S.à r.l.", pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as class A and B Managers of the Company for an indefinite period:
 - Class A Manager:

Mr Malcolm LÉVY, Companies' Director, born on 16 March 1977 in Harare, residing professionally at 25 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1LB;

- Class B Manager:

Mr Jean-Pascal CARUSO, Companies' Director, born on 6 th July 1975 in Metz (France), residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Class B Manager:

Mr Alain HEINZ, Companies' Director, born on 17 th May 1968 in Forbach (France), residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

2) The registered office of the Company is set at L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit août.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"European Property Holdings S. à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 144297,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Intermezzo Capital S.à r.l.» (ciaprès la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation



complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.
- 3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.
- 3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

- 5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.



6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.
- 8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.
- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
 - 9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

- 10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.
- 10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.
- 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2015.



Souscription - Libération

Ces faits exposés, "European Property Holdings S.à r.l.", prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.250,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A et B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Gérant de Classe A:

Monsieur Malcolm LÉVY, Administrateur de sociétés, né le 16 mars 1977 à Harare, résidant professionnellement à 25 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1LB;

- Gérant de Classe B:

Monsieur Jean-Pascal CARUSO, Administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1975 à Metz (France), résidant profession-nellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Gérant de Classe B:

Monsieur Alain HEINZ, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

2) Le siège social de la Société est établi résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2014. Relation GRE/2014/3386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014134907/446.

(140153345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Athena Asset 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.128.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2013, acte publié au Mémorial C no 3134

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Athena Asset 4 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014134663/15.

(140153295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.



DAH Real Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. HEDF II UK Office S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 126.578.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August. Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch.

There appeared

DAR AL-HANDASAH CONSULTANTS (SHAIR & PARTNERS) E.C., an exempt joint stock company incorporated in Bahrain with CR No. 9200 having its principal place of business at Wind Tower Road, Office 81, Building No. 403, Road No. 1705, Manama 317, P. O. Box 6491, Bahrain, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HEDF II UK Office S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 27 March 2007, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1094 on 7 June 2007 and which articles have been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, dated 18 July 2008 published in the Mémorial number 2326 of 24 September 2008,

represented by Maître Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 August 2014, which initialled by the notary and the proxyholder shall remained attached to the present deed to be registered with it.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

- I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds ten thousand one hundred twenty five (10,125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100-) each in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - II. That the Sole Shareholder wishes to take a decision on the sole item on the following agenda:
- 1. "Restatement and amendment of the articles of association of the Company so that they have substantially the form as attached to the proxy and the object clause shall be as follows:

The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/ or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent.

The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

2. Deletion of the classes of managers, such that Mr. Teymour Salaam, Mr. Hazim Ahmad and Mr. Jean-Philippe Gachet are managers of the Company for an unlimited duration.

Thereafter, the Sole Shareholder passed the following resolution:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restate and amend the articles of association of the Company so that they have substantially the form as attached to the proxy and they shall from now on read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DAH Real Estates S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/ or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500) represented by ten thousand one hundred and twenty-five (10,125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.



Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of share-holders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall



affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.



Second resolution

The Sole Shareholder resolved to delete the classes of managers and consequently the board of managers of the Company is composed of Mr. Teymour Salaam, Mr. Hazim Ahmad and Mr. Jean-Philippe Gachet as managers appointed for an unlimited duration.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the holder of proxy signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour d'août,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu

DAR AL-HANDASAH CONSULTANTS (SHAIR & PARTNERS) E.C., une exempt joint stock company, constituée au Bahreïn avec le numéro CR 9200 ayant son lieu principal d'exercice des activités au Wind Tower Road, Office 81, Building No. 403, Road No. 1705, Manama 317, P.O. Box 6491, Bahreïn, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de HEDF II UK Office S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L2520 Luxembourg, constituée par un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 mars 2007 qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1094 du 7 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 18 juillet 2008, publié au Mémorial numéro 2326 du 24 septembre 2008,

représentée par Maître Patrick Santer, maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 21 août 2014, laquelle signée par le notaire et la mandataire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci

La personne comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et le notaire a pris acte de ce qui suit:

- I. Que la partie comparante est l'associé unique de la Société et détient dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune émises dans la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.
 - II. Que l'Associé Unique souhaite prendre une décision sur l'ordre du jour suivant:
- 1. Refonte et modification des statuts de la Société de sorte à ce qu'ils aient substantiellement la forme telle qu'annexée à la procuration et la clause d'objet doit se lire ainsi:

L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également donner des garanties, accorder des sûretés, accorder des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée dans le cadre de toute entreprise immobilière. La Société peut également conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachat, prêts de titres et autres opérations similaires, et, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure toute garantie, tout contrat d'indemnités, toute sûreté et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté accordée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris sans limitation, le rôle d'arrangeur, de gestionnaire principal, d'agent de facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société ne peut entreprendre de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou de toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.



La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

2. Suppression des classes de gérants, de sorte que Monsieur Teymour Salaam, Monsieur Hazim Ahmad et Monsieur Jean-Philippe Gachet sont les gérants de la Société pour une durée indéterminée.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de refondre et de modifier les statuts de la Sociétés dans la forme telle qu'annexée à la procuration de sorte à ce qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DAH Real Estates S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales applicables.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également donner des garanties, accorder des sûretés, accorder des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée dans le cadre de toute entreprise immobilière. La Société peut également conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachat, prêts de titres et autres opérations similaires, et, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure toute garantie, tout contrat d'indemnités, toute sûreté et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté accordée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris sans limitation, le rôle d'arrangeur, de gestionnaire principal, d'agent de facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société ne peut entreprendre de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou de toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures tempo-



raires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant des objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par décision prise à la simple majorité des voix exprimées par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs («ad nutum») et ce, à tout moment.

Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis de convocation. Il est possible de passer outre à cet avis de convocation si chaque gérant l'approuve par écrit, câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil devant être tenue à une heure et un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées par les gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion ou, en son absence, par deux des gérants. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux seront signés par le président de la réunion ou par deux des gérants.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution adoptée. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique et, en cas de conseil de gérance, par la signature individuelle de tout gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou par tout gérant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-après, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur



règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et à la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- Art. 9. Droits de vote de l'associé. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Il détient un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.
- **Art. 10. Assemblées de l'associé.** Les décisions prises par les associés sont adoptées par écrit dans les formes et à la majorité (aux majorités) prévue(s) par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (dans les limites prévues par la loi) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis envoyé par courrier recommandé aux associés à leur adresse indiquée dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

En cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après l'approbation de la majorité conformément à la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve que les conditions de majorité soient remplies, à la date fixée dans les présentes). Toute résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans avis de convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront adoptées valablement si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou à la première résolution écrite, les associés devront être convoqués ou consultés une deuxième fois, par courrier recommandé, et les décisions devront être adoptées à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions concernant la modification des statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant la modification de la nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne comptera plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à être associé de la Société.

- **Art. 11. Exercice comptable.** L'exercice comptable commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- Art. 12. États financiers. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Les états financiers sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il sera prélevé sur le bénéfice net de la Société cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis



la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu du compte de prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent mais ne doivent pas être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et tant qu'un seul associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- Art. 16. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de supprimer les classes de gérants et partant le conseil de gérance de la Société est composé de Monsieur Teymour Salaam, Monsieur Hazim Ahmad et Monsieur Jean-Philippe Gachet en tant que gérants nommés pour une durée indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 août 2014. Relation: DIE/2014/10723. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134896/488.

(140153343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Grupo EIG Multimedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.726.

In the year two thousand and four, on the 31 st day of July.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

COASTLAND INVESTMENTS, S.A, a company governed by the laws of the Dominican Republic, with a share capital of RD\$ 100,000, with its registered office at 67 Avenue Gustavo Mejía Ricart, Plaza Comercial I, Local 308, Ensanche Piantini, Distrito Nacional de República Dominicana, registered with the commercial registry under number 86869SD and with the company registry under number 130290891;

And

GRAND GRACE INTERNATIONAL (HK) LIMITED, a company governed by the laws of Hong Kong, with its registered office at Suite 3415, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, registered with the company registry of Hong Kong under number 2023519, on January 8, 2014, and with a share capital of ten thousand HK Dollars (HKD 10,000.-).

hereby represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given respectively under private seal on 23 July 2014 which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Acting in their capacity as shareholders of GRUPO EIG MULTIMEDIA S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of three million forty-nine thousand eight hundred seventy-one point nine thousand three hundred ninety-four Euros (EUR 3,049,871.9394) and registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B.184.726, incorporated by a deed received by the undersigned notary on February 3, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1116 on May 2, 2014 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on May 13, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1398 on May 31, 2014 (the "Company").

hereby take the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") and article 193 of the Luxembourg law of August 10 $^{\rm th}$, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The aforementioned parties are referred to hereafter as the "Shareholders".

It appears that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is present or represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. All the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to approve the amendment of article 3 of the Articles in respect of the object of the Company to be read as follows:

" Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
- 3.2 The Company may also (i) develop print and electronic news media, (ii) provide consulting services and design services, (iii) develop and implement the marketing strategies of its clients as well as (iv) promote the corporate image of its clients. Furthermore, the Company may provide services such as marketing, advertising, sales of advertising, advertising campaign, and any other commercial services.
- 3.3 The Company may also provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.4 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.
 - 3.5 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.
- 3.6 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.
- 3.7 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the amendments of articles 2.3, 2.4, 5.4, 5.6, 8, 9, 10, 11, 12, 15.2, 16.2 and 16.4 of the Articles in respect of the management of the Company and the powers of the managers of the Company to be read as follows:

- " 2.3. However, any Class A Manager (as defined hereafter) acting alone is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office."
- " **2.4.** Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by any Class A Manager acting alone."



- " **5.4.** The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by the decision of any Class A Manager acting alone, subject to the availability of funds determined by any Class A Manager acting alone, on the basis of relevant interim accounts."
- " **5.6.** Shares may be subscribed through a contribution in kind at the incorporation of the Company or each time it is expressly provided for in the decisions of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, of any Class A Manager acting alone."

" Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the "Managers", each a "Manager"). If several Managers are appointed, they will be divided into "Class A Manager(s)" and "Class B Manager(s)". Any reference to the Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.
- 8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.
 - 8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- 8.4 The Manager(s) shall be appointed and designated as Class A Manager or Class B Manager, and his/her/their remuneration determined, if any, by a resolution of the general meeting of Shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole Shareholder (as the case may be). The remuneration of the Manager(s), if any, can be modified by a resolution taken at the same majority conditions."

" Art. 9. Powers of the managers.

- 9.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, any Class A Manager acting alone or two (2) Class B Managers acting jointly with one (1) Class A Manager, may take any actions necessary or useful to realize the corporate object of the Company, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the Shareholders and will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.
- 9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of any Class A Manager acting alone or two (2) Class B Managers acting jointly with one (1) Class A Manager."
- "Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the sole signature of one (1) Class A Manager or by the joint signatures of one (1) Class A Manager and two (2) Class B Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by one (1) Class A Manager or by one (1) Class A Manager and two (2) Class B Managers."

" Art. 11. Delegation and agent of the managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, either a Class A Manager acting alone or one (1) Class A Manager and two (2) Class B Managers, may delegate his/her/its powers for all tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, either a Class A Manager acting alone or one (1) Class A Manager and two (2) Class B Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate."

" Art. 12. Meeting of the managers.

- 12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager takes all decisions in writing.
- 12.2 In case of plurality of Managers, meetings of the Managers may be convened by any Class A Manager, from time to time. At such meetings, the Managers may appoint a chairman amongst the Class A Managers (the "Chairman") and will constitute a "Board of Managers". The Chairman has a casting vote in case of ballot.
- 12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, e-mail or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.
- 12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least two (2) Class A Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers are adopted by a simple majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least two (2) Class A Managers approved these resolutions.
- 12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using



this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

- 12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.
 - 12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any Class A Manager.
- 12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers."
- "15.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by any Class A Manager acting alone, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities."
- "16.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or any Class A Manager acting alone, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed."
- " 16.4. Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or any Class A Manager acting alone, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by proxy holder of the Shareholders and by the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the Shareholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 31 ème jour de juillet.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

COASTLAND INVESTMENTS, S.A., une société de droit dominicain, avec un capital social de cent mille RD Dollars (100.000 RD\$), dont le siège social est sis 67, Avenue Gustavo Mejía Ricart, Plaza Comercial I, Local 308, Ensanche Piantini, Distrito Nacional de République Dominicaine, immatriculée au registre commercial sous le numéro 86869SD et au registre des sociétés sous le numéro 130290891;

Et

GRAND GRACE INTERNATIONAL (HK) LIMITED, une société de droit hongkongais, dont le siège social est sis Suite 3415, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong, immatriculée au registre des sociétés de Hong-Kong sous le numéro 2023519, le 8 janvier 2014 et dont le capital social est de dix mille HK Dollars (10.000,-HKD).

représentées par Cécile Rechstein, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données par acte sous seing privé, respectivement le 23 juillet 2014, qui, paraphées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Agissant en leur capacité d'associés de GRUPO EIG MULTIMEDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de trois millions quarante-neuf mille huit cent soixante et onze Euros virgule neuf mille trois cent quatre-vingt quatorze (3.049.871,9394 EUR) et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.184.726, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 3 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1116 le 2 mai 2014, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant



acte du notaire instrumentant en date du 13 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1398 du 31 mai 2014 (la "Société").

Les associés prennent ici les résolutions suivantes en conformité avec l'article 14 des statuts de la Société (les "Statuts") et l'article 193 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre.

Les parties mentionnées ci-dessus sont ci-après dénommées les "Associés".

Il apparaît que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est présent ou représenté à cette réunion. Les Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion et renoncent aux formalités de convocation. Toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver la modification de l'article 3 des Statuts en ce qui concerne l'objet de la Société à se lire comme suit:

" Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.
- 3.2 La Société peut également (i) développer la presse écrite et électronique, (ii) fournir des services de conseil et de design, (iii) développer et mettre en oeuvre les stratégies marketing de ses clients ainsi que (iv) promouvoir l'image de marque de ses clients. En outre, la Société peut fournir des services tels que le marketing, la publicité, les ventes de publicité, campagne de publicité, et tout autre service commercial.
- 3.3 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.
- 3.4 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.
- 3.5 La Société peut conclure des emprunts de tout type et sous quelque forme que ce soit et émettre, sur une base privée, des obligations, des billets à ordre ou d'autres instruments de dette similaires.
- 3.6 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.
- 3.7 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver les modifications des articles 2.3, 2.4, 5.4, 5.6, 8, 9, 10, 11, 12, 15.2, 16.2 et 16.4 des Statuts relatives à la gestion de la Société et aux pouvoirs des gérants de la Société, telles que suit:

- " **2.3.** Cependant, tout Gérant de Classe A (tel que défini ci-après) agissant seul est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la ville de son siège social."
- "2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par tout Gérant de Classe A agissant seul."
- "5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision de tout Gérant de Classe A agissant seul, sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par tout Gérant de Classe A agissant seul, sur base des comptes intérimaires."
- " **5.6.** Des Parts Sociales peuvent être souscrites au moyen d'une contribution en nature lors de la constitution de la Société ou à chaque fois que cela est expressément prévu par les décisions du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par les décisions de tout Gérant de Classe A agissant seul."



" Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un gérant (le "Gérant Unique") ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les "Gérants", chacun un "Gérant"). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils seront divisés en "Gérant(s) de Classe A" et "Gérant(s) de Classe B". Toute référence aux Gérants dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.
- 8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.
 - 8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 8.4 Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme Gérant de Classe A ou de Classe B et sa/leur rémunération est fixée, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des Associés prise à la majorité simple des voix exprimées, ou de l'Associé Unique (selon le cas). La rémunération du/des Gérant(s), le cas échéant, peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité ".

" Art. 9. Pouvoirs des gérants.

- 9.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant de Classe A agissant seul ou deux (2) Gérants de Classe B agissant conjointement avec un (1) Gérant de Classe A, pourra/pourront effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de celles réservées par la loi qui devront être décidées par les Associés et aura/auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, de tout Gérant de Classe A agissant seul ou de deux (2) Gérants de Classe B agissant conjointement avec un (1) Gérant de Classe A."
- "Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature d'un (1) Gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et de deux (2) Gérants de Classe B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par un (1) Gérant de Classe A ou par un (1) Gérant de Classe A et deux (2) Gérants de Classe B."

" Art. 11. Délégation et agent des gérants.

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, un Gérant de Classe A agissant seul ou un (1) Gérant de Classe A et deux (2) Gérants de Classe B peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour toutes ses/leurs tâches.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, un Gérant de Classe A agissant seul ou un (1) Gérant de Classe A et deux (2) Gérants de Classe B, déterminera/détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

" Art. 12. Réunion des gérants.

- 12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique prend toutes les décisions par écrit.
- 12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions de Gérants peuvent être convoquées par tout Gérant de Classe A à tout moment. Lors de ces réunions, les Gérants peuvent nommer un Président parmi les Gérants de Classe A (le "Président") et constitueront un "conseil de gérance". La voix du Président est prépondérante en cas de partage.
- 12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.
- 12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite (télégramme ou fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins deux (2) Gérants de Classe A sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants participants à la réunion ou dûment représentés à condition qu'au moins deux (2) Gérants de Classe A aient approuvé ces résolutions.
- 12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.
- 12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signé(s) par tous les membres du Conseil de Gérance.



- 12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tout Gérant de Classe A.
- 12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance."
- " 15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou par tout Gérant de Classe A agissant seul, le cas échéant, qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société."
- " 16.2. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou tout Gérant de Classe A agissant seul, le cas échéant, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués."
- "16.4. Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou tout Gérant de Classe A agissant seul, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s)."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à neuf cents Euros (EUR 900,-).

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close et le présent procès-verbal est signé par la mandataire des Associés et par le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 36626. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014134854/329.

(140153224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Luxemarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 189.764.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "DIVONA S.A.", établie et ayant son siège social à L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120563,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, ingénieur, né à Figeac (France), le 2 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff; et

2) Monsieur Stéphane BERTHON, commerçant, né à Strasbourg (France), le 9 juin 1969, demeurant à F-75009 Paris, 57, rue de Dunkerque.

Les deux sont ici représentés par Madame Anna KOLESNIKOVA- SCHMITT, juriste, demeurant professionnellement à L-2499 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (la "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.



Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Luxemarket S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de produits alimentaires dans son sens le plus large, de boissons avec ou sans alcool, et de toutes prestations de services annexes ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à cette profession de commerce.

La société pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont iouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut-être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.



- Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre 2014.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de juin à 19.00 heures et pour la première fois en 2015.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- **Art. 11.** La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires à tenir immédiatement après la constitution de la Société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société "DIVONA S.A.", pré-désignée, mille actions,	1.000
2) Monsieur Stéphane BERTHON, pré-qualifié, neuf mille actions,	9.000
Total: dix mille actions,	10.000

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, ingénieur, né à Figeac (France), le 2 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff;
- b) Monsieur Stéphane BERTHON, commerçant, né à Strasbourg (France), le 9 juin 1969, demeurant à F-75009 Paris, 57, rue de Dunkerque; et
- c) Madame Eléna EVTEEVA, commerçante, né à Moscou (Russie), le 11 octobre 1972, demeurant à RU-127562 Moscou, 24 Altoufevskoe chaussée Kv 211.



3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Audrey COURDES, consultante, née à Cahors (France), le 6 juillet 1984, demeurant à F-46140 Douelle, 1787, Impasse des Noyers.

- 4) Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Stéphane BERTHON, pré-qualifié,
 - comme président du conseil d'administration, et
- comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes les opérations bancaires.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.
 - 6) L'adresse de la société est fixée au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg-Ville (Grand Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. KOLESNIKOVA- SCHMITT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. LAC/2014/37769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014134969/153.

(140153268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Lysys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 171.795.

Les comptes statutaires au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133210/10.

(140151195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Matterhorn Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.688.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 22 août 2014 que:

- M. Bernhard Lampert a été révoqué de son poste d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- M. Benoît BAUDUIN a été révoqué de son poste d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- Les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 années:
- * (i) Mme Pia MANDUS, née le 4 juin 1972 à Kuusamo, Finlande, résidant professionnellement au 4, Hofackerweg, 8194 Hüntwangen, Suisse, administrateur de catégorie A; et
- * (ii) M. Livio GAMBARDELLA, né 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138402/18.

(140156764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck